

6. Réflexions politiques
 Sur les moyens de rendre l'indépendance
 des Tartares solide & durable, et d'au-
 pècher que les Russes ne parviennent à
 à les assujettir. En 1772. par M.^r de Seyssonel.



Si l'on veut affranchir les Tartares du joug actuel
 des Ottomans, les garantir du joug à venir des
 Russes; rendre le Khan indépendant; former de ses
 États une Monarchie libre et une puissance inter-
 médiaire entre les deux Empires, il faut que les
 Turcs qui tiennent aujourd'hui les Tartares sous leur
 dépendance, et les Russes qui voudroient les assujettir,
 renoncent de bonne foi, les uns à cet avantage, les
 autres à cette espérance; fassent également des
 sacrifices pour assurer la liberté de ces peuples, et
 fournissent de concert à leur souverain les moyens
 d'accroître et de fixer son autorité; de diminuer la
 puissance de la noblesse; de défendre son pays de
 l'oppression étrangère; de contenir ses sujets indisciplinés;
 de soumettre ses vassaux rebelles, de protéger son
 commerce et sa navigation; d'augmenter ses revenus
 pour pouvoir fournir à ses dépenses; sans cela il
 arrivera infailliblement aux Tartares ce qui arrive
 à des prisonniers que l'on élargit après une longue
 détention, et qui n'ayant plus d'autre bien au
 monde qu'une vaine liberté dont la misère leur
 a ôté la jouissance, sont forcés de retourner en
 prison pour pouvoir subsister. Entrons dans le détail

Des moyens que l'on peut mettre en pratique pour
donner une consistance à cette nouvelle Monarchie
pour établir son indépendance sur des fondemens
solides, et la mettre à même de la soutenir.

1.^o

Les discordes intestines sont plus funestes à un
Etat que l'oppression étrangère. Pour les prévenir,
faut commencer par fixer l'ordre de succession au trône
qui en est la source la plus ordinaire. Il faut déterminer
invariablement les droits de la noblesse et du peuple
et lier inviolablement au souverain tous les ordres
de l'Etat et tous les membres du corps politique.
Les Tartares, gouvernés depuis tant de siècles par
les descendans de Genghis Khan, ont toujours
reconnu pour leurs légitimes maîtres les princes
de la branche de Gouraï, ils demeureront sans cesse
soumis à ces souverains, et ne refuseront certainement
pas de renouveler à cette auguste maison le serment
de fidélité. La succession héréditaire du père au fils
ne sauroit être proposée, les princes n'acquiescent
jamais à une constitution qui éloigneroit à l'infini
du trône tous les collatéraux, en perpétuant la
couronne dans une seule branche. Il y a lieu
de croire au contraire, qu'ils accepteront sans difficulté
l'ordre de succession par droit d'aînesse adopté dans
toutes les monarchies orientales; et qui faisant valoir
les avantages de la royauté, peut enrichir successivement
un nombre prodigieux de Princes qui gémissoient
dans la pauvreté, et n'ont jusqu'aujourd'hui d'autre
ressource que les bienfaits de l'Empereur Turc
qu'ils sont soumis. Pour parvenir à fixer invariablement

cet ordre de succession, il faut assembler une Diète
 générale, à laquelle seront convoqués tous les Princes
 de la maison royale, tous les chefs de branche de
 maisons qui composent la haute noblesse; tous ceux
 des maisons nobles de la seconde et troisième classe;
 tous les chefs de famille des quatre hordes des
 Nogais, et tous les bas-chefs des tribus de Circasie.
 La Nation dans cette Diète, doit renouveler à la
 maison royale le serment de fidélité, régler par
 une Charte ou Contrat national l'ordre de la
 succession au trône; déterminer les bornes de
 l'autorité du Monarque; fixer les droits de la
 noblesse et l'étendue de la liberté des peuples, et
 commencer de placer sur le trône l'aîné des princes
 de la maison. Pour fournir aux autres princes, que
 l'indépendance privera des secours de la sorte, les
 moyens de se soutenir, il faut créer des places qui
 occupent le plus grand nombre qu'il sera possible.
 Les six places affectées aux Sultans dans le système
 actuel qui sont celles de Kalga, de Nouradin,
 d'Orbec ou Gouverneur de Percop, et de Seraskier
 ou Général des trois hordes de Nogais, du Boudjeak,
 de Jetran, et du Kouban. Ces six places, dis-je
 ne sont pas à beaucoup près suffisantes. On peut
 créer un quatrième Général de l'horde des Nogais
 de Jamboullouk, qui n'ont été jusqu'aujourd'hui
 commandés que par un simple noble, avec le titre
 de Kaïmacan. On peut donner aux plus âgés des
 princes les gouvernements des places de guerre dont
 le Khan prendra nécessairement possession quand il
 recouvrera l'indépendance; et l'on peut enfin confiner

Dans la Circassie les jeunes sultans désoeurés, en
mettant leur entretien à la charge des Beys de ces
provinces, en attendant qu'il vague des places qui
donnent de l'emploi et des revenus. Ce dernier point
rencontrera d'autant moins de difficultés, que les
Circassiens ont toujours fait volontairement ce que
l'on exigeroit d'eux à cet égard. Il n'y a presque
point de Bey en Circassie qui n'aye chez lui
quelque prince de cette maison royale, qui ne le
regarde comme son maître, et ne se fasse un honneur
en le défrayant de tout, d'acquiescer le titre d'ataï
ou père nourricier d'un sultan. Cette confiance
des peuples, et plus les Khans lui donneront d'étendue,
plus ils se les attacheront, et trouveront de facilité
à les plier à l'obéissance. L'amour fera enfin ce
que la force ne peut opérer, et j'ose avancer même
que l'attachement des Beys de Circassie pour les
sultans leurs nourrissons, est peut-être le seul motif
qui les empêche de prêter l'oreille aux offres
séduisantes que la Russie ne cesse de leur faire
pour les mettre sous sa domination, et pour voir
usurper contre la foi des traités la Circassie,
comme elle a usurpé la province de Cabarta que
lui est aujourd'hui entièrement soumise.

2.^o

Pour que la nouvelle Monarchie puisse conserver
l'indépendance qu'on veut lui donner, il faut que
le souverain soit maître chez lui, et ait assez de
force pour contenir ses sujets au dedans, et repousser
les ennemis au dehors. Il faut pour cela lui procurer
des forteresses et des armées. La sorte en conséquence

à l'indépendance du Khan, doit commencer à lui livrer toutes les places de guerre qui gardent son pays, bien réparées, bien conditionnées et bien fournies d'artillerie et de toutes les munitions de guerre nécessaires pour longues années. C'est là le premier sacrifice auquel les Turcs doivent se soumettre, et il est considérable, car si le Khan dans le système de l'indépendance conserve tous les États de son domaine, il faut compter 16 places de guerre grandes ou petites, en y comprenant Bender qui se trouve placée dans la partie de la Moldavie qui appartient à ce prince. Ces places sont, Bender, Ismaïl, Kily, AkKirman, Oczakow, Kilbourran, Serceop, Djeniska, Arabat, Baliklava, Caffa, Jeniskali, Eaman, Emouek, Atchou et Agdjca. Plusieurs de ces places ont besoin d'être réparées, les fortifications de quelques-unes devraient être infiniment augmentées. Serceop n'est pas assez fort pour une place qui est la clef de la Crimée. Les forts de Djeniska et d'Arabat destinés à garder le second passage par lequel on peut pénétrer dans la presqu'île, ne sont que des redoutes qui ne peuvent faire qu'une très légère défense quand même la sorte s'exécuteroit, feroit toutes les réparations nécessaires, et livreroit ces places au Khan dans l'état où elles doivent être. Leur entretien annuel coûteroit toujours une somme très considérable. Nous examinerons après si l'on peut mettre le Khan en état de fournir à ces dépenses.

3.^o

Pour garantir une Monarchie des atteintes que

Les voisins peuvent porter à sa liberté, et garder les
places de guerre qui doivent la défendre, il faut
des Troupes soudoyées et disciplinées. Les Troupes
Tartares qui n'ont été jusqu'aujourd'hui qu'une
Cavalerie féodale, ne sont propres ni à l'un ni à
l'autre usage. Mais on pourroit aisément lever dans
les Etats du Khan une infanterie suffisante pour
garder des places, et la défense du pays. Il faudroit
former un Corps de milice levé sur les Tartares
Crimée, sur les Nogais, et sur les Circasques. Tous
les nobles de ces trois nations pourroient fournir
une infinité de sujets désœuvrés qu'ils ont à leur
suite et à leur charge, qui ne sont ni pasteurs
ni cultivateurs, ni artisans, ni soldats, et qui
formeroient un corps très considérable. Il faudroit
que ce corps fût divisé en trois ordres qui distingueroient
les trois nations, dont le traitement seroit égal, et
n'auroient entr'elles que de l'émulation sans jalousie.
On donneroit pour officiers à cette milice que l'on
soumettroit à une discipline, des nobles des trois
nations, et ces emplois seroient vivres, et occuperoient
utilement une foule de gentilhommes qui végètent
aujourd'hui dans la misère et l'oisiveté. Cette
nouvelle milice doit être portée jusqu'à cinquante
mille hommes relativement à l'étendue des Etats
du Khan, les garnisons des 16 places de guerre
occuperoient environ vingt cinq mille hommes, et
l'on caserneroit le reste dans les places les plus
commodes. Ce Corps d'infanterie que l'on pourroit
augmenter au besoin, joint à la Cavalerie féodale
qui est à la charge de la noblesse, rendroit les

forces du Khan respectables, mais coûteroit des sommes énormes que le Khan dans son état actuel ne peut pas fournir. Ce Prince n'a jamais pu jusqu'aujourd'hui, avoir des troupes soudoyées, puis que sa propre Garde, qui n'est composée en tems de pais, que de vingt Bairacks ou Compag.^s de trente Seymens, et de quarante Bairacks en tems de guerre; cette Garde, dis-je, a toujours été payée et entretenue par le G. S.

A.^o

L'Etat militaire d'une monarchie, ne se borne point à la paye d'un soldat, et à l'entretien des Troupes et des places de guerre, il entraîne une infinité d'autres établissemens, et des dépenses indispensables. Il faut nécessairement former un corps d'artillerie indépendant des milices, et pourvoir aux fournitures dont les troupes et les forteresses ont continuellement besoin des manufactures d'armes, des fonderies, des salpêtres, des forges, et tout ce qui a trait au détail de la guerre. Les Eures pourroient tout-ou plus faire les frais de la fondation, ils dresseront la machine, mais où trouvera-t-on de quoi la faire aller?

S.^o

La Tartarie devenue une Monarchie indépend.^{te} qui a des ports de mer et des places de commerce assez considérables, devra jouir de la navigation commune de la Mer Noire. Les habitans de places de Kity, d'Akkirman, d'Oxakow, de Juslevi, de Baliklava, de Caffa, de Jenikali et de Eaman, donneront à cette navigation plus d'étendue qu'elle n'a

aujourd'hui, construiront une infinité de Bâtimens
et ne laisseront plus faire aux Turcs leur commerce
et leur cabotage. Il faut nécessairement que le
nouveau Monarque ait quelques Bâtimens de guerre
pour protéger la navigation et le commerce de ses
sujets, et les mettre à l'abri des insultes des Arabes
de Saxes et des autres peuples que la rivalité et
la jalousie pourroient porter à les inquiéter. Il
faudroit pour cela que la Porte fit les frais de
quelques Bâtimens de course, et de la fondation
d'un petit arsenal que l'on pourroit établir à
Baliklava, le seul port de mer propre à cet objet
qui n'entraîneroit pas des dépenses bien considérables.

6.

Après avoir indiqué les fondemens sur lesquels
doit être appuyée la liberté des Tartares, examinons
les moyens de donner à leur souverain des revenus
suffisans pour fournir aux dépenses qu'exigent
la défense de son pays, et le maintien de son indépendance.

Les revenus actuels du Khan sont si minces
que sans les secours qu'il tire journellement de la
Porte, il n'auroit pas de quoi tenir son état, ni
fournir aux libéralités qu'il est obligé de faire
sans cesse à la noblesse pour maintenir son crédit
et son autorité. Le revenu annuel de ce Prince
en 1755 montoit à 128300 ff. savoir; cinquante
mille des Salines et de la Douane de Gurlevi,
trente mille de la Douane et des salines d'Orkhan
et de sa monnoie; quinze mille de la ferme de
villages Moldaves de sa dépendance; Douze mille
du droit du miel de Moldavie et de Valachie.

huit mille du district de Dubossas; quatre mille huit cent du gouvernement de la ville de Karswan, Deux mille cinq cent sur la douane de Caffa, et six mille de ses appanages et pensions de la forte. On conçoit aisément qu'un pareil revenu est égal à rien mis en balance, avec les dépenses d'une monarchie auxquelles je doute fort que les ressources présentes et futures que l'on peut indiquer, puissent jamais subvenir. Cherchons en gros les moyens que les personnes préposées à cet effet pourront ensuite calculer en détail sur des états exacts et précis.

Les moyens présents sont, la levée d'un droit pour le Prince sur tous les grains, les fruits, les bestiaux et les troupeaux, la capitation des sujets chrétiens et juifs; les douanes de terre et de mer, les droits sur la navigation; la vente du sel qui est du domaine de la Couronne, et la monnaie. Les moyens éloignés sont, l'augmentation de la population, le défrichement des terres incultes, et les plantations utiles.

Le Khan jusqu'aujourd'hui, n'a jamais rien retiré des terres de sa domination. Toutes ses troupes sont féodales, l'état militaire est à la charge de la noblesse qui tire entièrement tout le revenu des fiefs héréditaires indépendans qu'elle possède, et le G. S. fournit ce qui est nécessaire pour l'entretien perpétuel de la garde du Khan, et pour toutes ses dépenses en tems de guerre. Mais si ce prince, devenant indépendant, se trouve chargé de l'entretien des forces militaires dont

L'Etat a besoin pour la défense de sa liberté, la Nation
doit indispensablement lui assigner des droits sur les
Terres qui lui forment un revenu fixe et invariable.
On ne peut point ôter entièrement aux Gentilhomme
le revenu des fiefs, parcequ'on leur ôteroit alors les
moyens de fournir les Troupes féodales qui seront
toujours la principale force de l'Etat. Mais on peut
en chargeant un peu plus les terres, et diminuant
le revenu des nobles, former au souverain une portion
congrue. La noblesse ne peut pas raisonnablement
s'y refuser, parceque cet arrangement qui lui ôte
une partie de ses revenus, diminuera aussi ses
charges, en ce que l'Etat dont les forces seront
augmentées par l'établissement des troupes souldoyées
ne sera pas dans le cas de mettre sur pied un si
grand nombre de troupes féodales. Les Gentilhomme
Tartares retirent aujourd'hui la dixième des grains
des fruits et du miel de leurs fiefs, et un droit
de 5 % sur les troupeaux, les bestiaux, et les bœufs
sont francs de toute redevance. Les Gentilhomme
Nogais ne tirent absolument rien des terres que les
vapeaux ambulans ensemencent chaque année; la
dixième des grains est affectée au Seraskier, qui
s'en entend avec le Bachmirza, ou le Gentilhomme
Chef de l'horde qui en fait l'exaction. J'ai donné
tous ces détails dans le Mémoire sur la petite Tartarie
que j'ai envoyé à la Cour en 1755. On pourroit
augmenter la dixième des récoltes, et le droit sur
les troupeaux dans tous les fiefs de Crimée, et
affecter une partie compétente de ce revenu au
souverain. Le Khan imposeroit aussi un droit

en son propre sur les bestiaux et les haras qui
 ont été franchises jusqu'aujourd'hui. Il réduiroit les
 Seraskiers des Nogais aux appointemens, et
 percevroit en entier la dixme des grains et des
 fruits des quatre hordes, de même que le droit
 qu'il établiroit sur les troupeaux, les bestiaux
 et les haras de ces peuples ambulans. Cet objet
 qui n'est pas considérable aujourd'hui dans l'état
 de soumission des Tartares, deviendroît d'une
 importance extrême à l'époque de l'indépendance.
 Les Nogais découragés par les Iktiras continuelles,
 et les vexations relatives à la traite des grains,
 ne travaillent que pour vivre. La tyrannie que
 les Turcs exercèrent contre eux dans les années 1757,
 et 1758, les força de se revolter, et donna lieu à
 la révolution qui plaça Kerim Guurai Khan sur
 le trône en dépit de la Porte. Quand ces peuples
 affranchis du joug Ottoman deviendroient maîtres
 de leurs denrées moyennant la redevance qu'ils
 payeroient au Khan sur les récoltes, ils travailleroient
 pour s'enrichir, ils ensemenceroient une bien plus
 grande étendue de terres, et en se procurant
 l'opulence, augmenteroient infiniment le revenu
 de leur souverain. Une politique adroite, beaucoup
 de confiance, et des carpes bien ménagées pourroient
 peut-être faire accepter aux Beys de Circassie la
 proposition de quelques droits sur les terres. On
 devroit, dans le principe les établir presque imper-
 ceptibles, et on les augmenteroit peu à peu à mesure
 qu'on commenceroit à apprivoiser ces peuples farouches
 et indociles qui n'ont payé jusqu'aujourd'hui au
 Khan qu'un simple tribut d'esclaves.

Le Karacke ou la Capitation que le Khan retire
aujourd'hui des Chrétiens et des Juifs répandus
dans ses Etats, est établi sur le taux le plus
minime depuis un temps immémorial, et il ne peut
même le percevoir que sur un très petit nombre
de sujets, parce que le G. S. retire la capitation
de tous les Rayas qui habitent les villes qu'il
s'est réservées par ses Traités avec les Tartares,
et que les Gentilhommes l'exigent de ceux qui
sont établis dans leurs fiefs; de sorte, que ce
reste au Khan se réduit à très peu de chose. que
l'indépendance du Khan sera statuaire, et que
le G. S. lui restituera toutes les places dont il s'est
attribuées le domaine, le Khan percevra la
capitation de tous les Rayas qui y sont établis
et qui deviendront ses sujets. On pourra en même
temps exiger de la noblesse qu'elle cède au Khan
la capitation des Rayas des fiefs qui sur le pied
où elle est aujourd'hui, est un objet presque
insensible pour les Gentilhommes, et en devient
un très important pour le souverain qui pourra
alors établir invariablement la capitation sur
le pied de celle de Turquie, et se former un
revenu très considérable.

Comme la restitution que les Turcs doivent
faire de toutes les places qu'ils ont retenues,
qui sont partie du domaine du Khan, est une
condition essentielle et inséparable de l'indépendance
que l'on veut établir, toutes les douanes de terre
et de mer, et toutes les impositions quelconques
sur la navigation et le commerce qui seront établies
lors au profit du Khan, doivent être regardées

comme un secours de quelque considération.

Les gabelles mieux exploitées qu'elles ne l'ont été jusqu'aujourd'hui, doivent produire aussi une forte somme. Il y a dans la Crimée trois salines inépuisables, et qui enrichiroient le pays si elles étoient bien administrées. La première est celle d'Orkapi qui produit le sel le meilleur et le plus abondant. La ferme est attachée à la monnoye du Khan, et est toujours donnée à un prix très modique. La seconde est celle de Guslevé dont le fermier est ordinairement le douanier de cette place maritime. La troisième est celle de Kerké dont le revenu fait partie de l'apanage de Kalga Sultan. Le sel d'Orkapi n'est acheté que par les Russes qui viennent s'en fournir tous les ans. Les provinces méridionales de la Russie ne peuvent s'en passer; il est vendu à un prix ridicule que la bonhomie des Tartares a établi depuis un tems immémorial et le prix est encore diminué par des fraudes manifestes que cette même bonhomie tolère avec une patience qui tient du prodige. On peut voir le détail de tous les abus relatifs à ces salines dans le grand ouvrage sur le Commerce de la mer Noire que j'ai donné à la Cour il y a quelques années. Le sel de Guslevé, et de Kerké passe à Constantinople, et dans plusieurs Cantons de la Mer Noire; il est outre cela indispensablement nécessaire au commerce fructueux que les Eures font avec les arabes, et cette denrée forme le principal

Capital Des cargaisons d'importation de cette Contrée.
Le Khan pourroit s'emparer entièrement de ces trois
salines en donnant au Kalga Sultan un dédommagement
pour celle de Kerké qui lui appartient; il pourroit
dis-je, au lieu de les donner à ferme, les mettre en
régie, et se procurer un revenu immense, en supprimant
tous les abus, et portant le prix du sel à un taux
raisonnable, qui sans être tyrannique fût du moins
proportionné au besoin de ceux qui viennent l'acheter.

La monnaie du Khan pourroit aussi lui faire
une ressource. Ce Prince devenu indépendant frapperoit
des monnoies d'or et d'argent au lieu de la petite
monnaie de cuivre blanche qu'il a frappée jusqu'à
aujourd'hui. Tous les détails relatifs à cet objet,
exigeroient un Mémoire à part. Les moyens de
rendre le coin d'un Prince fructueux sont connus,
il ne resteroit qu'à le combiner avec les circonstances
locales.

Après avoir fixé par un Contrat national de
la Diète générale, les moyens prochains que l'on
vient d'indiquer pour former le revenu d'un nouveau
Monarque, on pourra s'occuper des moyens éloignés
qui peuvent l'augmenter.

La Russie propose de transporter dans le Kouban
les trois hordes de Nogais du Boudjéak, de Jetkan
et d'Jamboiloutk, et de laisser incultes et inhabitées
les terres qu'ils occupent aujourd'hui. Cette opération
est incompatible avec les principes que je viens
d'établir. Si j'ai évidemment démontré que, pour
rendre libre la Monarchie Tartare, et maintenir
son indépendance, il faut lui créer des ressources
il s'ensuit naturellement que l'on doit mettre en
pratique tout ce qui peut augmenter le revenu d

Khan, et éviter tout ce qui tend à le diminuer.
 Le Kouban est un pays perdu, sans places de
 commerce, sans ports de mer, entouré de voisins
 Barbares. Les Nogais confinés dans cette triste
 partie des Etats du Khan, ne pourroient tirer
 aucun fruit de leur travail, ne demanderoient
 à la terre que ce qui leur est nécessaire pour la
 vie animale, renonceroient au commerce qui peut,
 en les enrichissant, augmenter infiniment le revenu
 de leur souverain, et deviendroient des sujets très
 oisifs et très inutiles. Bien loin d'adopter le
 plan de transmigration proposé par la Cour de
 Sétoubourg et déjà exécuté en partie, je pense
 qu'il faut laisser les trois hordes de Nogais dans
 la place avantageuse où ils ont été jus qu'aujourd'hui,
 y transporter la quatrième horde; y joindre
 même la petite tribu Chrétienne des Cosaques
 appelés Sari Inan, qui sont bons et fidèles sujets
 du Khan; attirer dans ces plaines fertiles le plus
 de colons qu'il sera possible par des donations
 de terres et des avances d'argent, et encourager
 ces peuples à la culture et au commerce. Les
 Nogais et tous les nouveaux Colons, que la douceur
 d'un gouvernement modéré attirera dans cette
 contrée, affranchis du joug tyrannique des
 Ottomans qui les gêne et les décourage aujourd'hui,
 entourés de places de commerce, et de ports de
 mer qui offrent un débouché immense à leurs
 marchandises et à leurs denrées, deviendront dans
 peu des peuples cultivateurs et commerçans, les
 voisins auront moins à craindre de leurs incursions,
 ils seront d'ailleurs tenus en bride par les places
 de guerre qui seront alors sous la garde des troupes

réglés, et soutenus de leur souverain.

Si la Russie vouloit concourir à remplir cet objet avec plus de promptitude, elle devroit faire un sacrifice, et céder à perpétuité au Khan des Tartares la tribu des Cosaques Zaporoviens qui ne lui sera jamais sincèrement attaché. Ces Cosaques ont voulu plusieurs fois se donner au Khan, et passer sur ses terres. On peut voir dans ma Correspondance avec M. le Chev.^{er} de Bergennes des années 1756 et 1757. les griefs qui rendent la domination Russe si intolérable à cette tribu; la manière dont j'avois conduit une négociation qui avoit trait leur défection, et jusqu'à quel point je l'avois amenée. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet.

La partie méridionale de la Crimée est arrosée par beaucoup de rivières et de ruisseaux. Il y a encore beaucoup de terres en friche. Le Khan pourroit s'approprier ces terres, les lier à son domaine, les faire défricher à ses dépens, et tirer dans la suite un avantage considérable en y faisant des plantations de mûriers dont le terrain est susceptible, et y réussiroient à souhait. Les marécages immenses qui sont dans la partie septentrionale de la presque île affectés également au domaine de la Couronne et ensemencés en riz donneroient au Khan un très gros revenu. J'en ai fait faire l'essai par l'ancien Muphti de Crimée avec le plus grand succès dans un marécage qui faisoit partie d'une de ses terres, et j'en ai parlé assez au long au commencement de mon ouvrage sur le commerce de la mer Noire. Cet

échantillon produit par un simple particulier,
 Devroit être bien capable d'encourager le souverain.

7.

Si l'on veut, en affranchissant les Tartares, les
 tenir sans cesse attachés aux Turcs par des liens
 permanens et indissolubles, et empêcher qu'ils
 s'assujettissent jamais au joug de la Russie, je ne
 vois que deux moyens dont la pratique n'est peut-
 être pas impossible; Le premier est, que la
 maison Ottomane réalise la chimère de la
 succession de la maison de Guerai au trône de
 Constantinople, et appelle les princes Tartares
 à cette succession par une pragmatique-sanction
 revêtue de toutes les formalités qui peuvent la
 rendre authentique; Le second moyen est, de faire
 valoir le plus qu'il est possible le frein de la
 religion, et chercher un expédient pour lier les
 gens de loi, ou si j'ose m'exprimer ainsi, le clergé
 de Tartarie au clergé Ottoman, et le subordonner
 malgré l'indépendance de la nation au Muphti
 de Constantinople comme au Patriarche de tout
 le Mahométisme.

8.

Les puissances de l'Europe, qui ont intérêt
 de donner la liberté aux Tartares, et de soutenir
 leur indépendance, doivent tenir sans cesse auprès
 du Khan des Ministres habiles capables de diriger
 la fondation de la nouvelle Monarchie et d'éclairer
 le souverain sur ses véritables intérêts. Ces ministres
 trouveront des princes plus dociles et plus avides
 d'instructions, et une nation plus polie, plus
 humaine et plus flexible que les Turcs, chez

laquelle ils pourront faire fructifier le germe
des connoissances.

J'ai appuyé ces réflexions sur les principes
généraux de la politique, et sur les connoissances
locales; il y manque les détails qu'un seul homme
ne peut pas avoir dans la tête, et dont on peut
se procurer les tableaux exacts et précis.

Si les revers qu'éprouve l'Empire Ottoman
dans la guerre actuelle, le réduisoit à la nécessité
malheureuse de se séparer des Tartares, il vaudroit
à souhaiter que la sorte soit assez d'air voyage
pour comprendre que l'indépendance de ces peuples
donnée de mauvaise grace et comme une charge
en devenant onéreuse à eux mêmes, peut lui
devenir funeste. Il est à souhaiter dis-je
qu'elle s'exécute, qu'elle fasse les sacrifices
nécessaires, et qu'elle accompagne la liberté
qu'elle donnera à ces affranchis, de tous les
bienfaits qui peuvent les enchaîner dans le
sein de l'indépendance, et perpétuer leur
amour et leur attachement pour les anciens
Maîtres.

